



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## Statistiques de l'ODR

Demandes en  
hausse, admissions  
en baisse

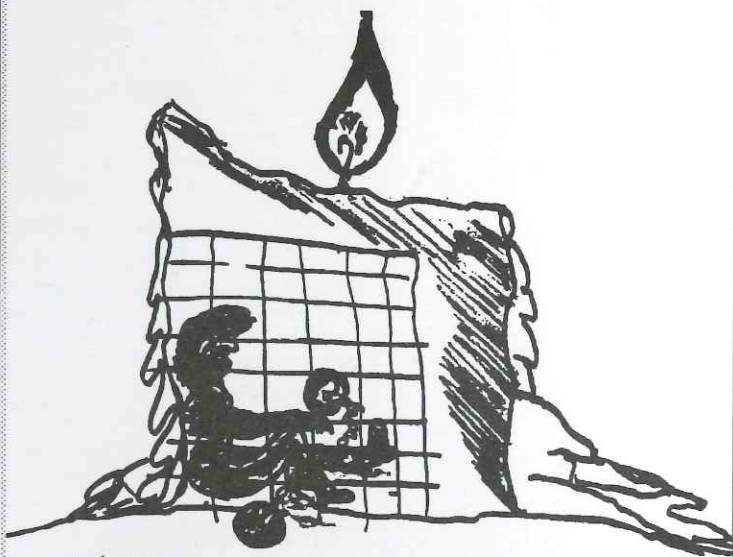
## Nouvelle loi

Projets d'ordonnan-  
ces mis en consul-  
tation

## Mesures de contrainte

Violations des  
droits humains

# Burning Humanity



pisHTiWeN



**VIVRE ENSEMBLE**

**VIVRE ENSEMBLE**

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

**Adresse:**

Casa postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. (022) 320 60 94

**Comité de rédaction:**

Glaudette Bovel, Yves Brutsch, Francine Evéquoz, Françoise Jacquemeltaz, Danielle Ohnen-Girard, Christophe Tatiemacher, Marianne Waeber

**Responsable:**

Sophie de Rivaz Karamaite

**Pour s'abonner:**

Vier Fr. 20.- au CCP 12-9584-1 ou Banque Coop GE cpl. 401612.290091-6/8441 5 numéros par an

**Burning Humanity**

Dessin d'un pré-requrant, Kurde ditrak, le 25 décembre 1998, réalisé à la permanence d'accueil du Groupe d'accueil pour requrants d'asile de la Servette (GARAS) alors que le CERA de Genève était fermé.

**Adresses**

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

**Coordination-Asile Suisse**

Casa postale 5215  
3001 Berne  
Tél. 031-312 40 38

**BERNE**

**ELISA Jura bernois-Bienne**  
48 route de Morat  
2502 Bienne  
*Permanence:*  
Mercredi 14h.-16h.

**Office de consultation sur l'asile**

41 rue de Morat  
2501 Bienne  
Tél. et fax 032-323 20 12  
*Permanence:*  
Mercredi 10h.-12h.  
Et sur rendez-vous.

**FRIBOURG**

**Permanence juridique pour requrants d'asile**  
2 rue du Botzet  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 13  
*Permanence:*  
Fribourg: mercredi 14h.-17h.  
2 rue du Botzet  
Bulle: lundi 14h.-16h.  
rue de Dardens

**GENEVE**

**Action Parrainage**  
14, rue du Village-Suisse  
Casa postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-342 88 35  
*Permanence:*  
Mardi 14h.-17h.  
Vendredi 10h.-12h.

**Coordination genevoise de défense du droit d'asile**

Casa postale 110  
1211 Genève 7  
**Centre social protestant**  
14, rue du Village-Suisse  
Casa postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00

**Réseau ELISA**

Casa postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57

**TESSIN**

**Aiuto ai rifugiati**  
cassa postale 101  
6833 Yverdon

**NEUCHÂTEL**

**Centre social protestant**  
11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-725 11 55  
**Coordination asile/NE**  
Casa postale 456  
2000 Neuchâtel

**Groupe accueil réfugiés**

Casa postale 537  
2300 La Chaux de Fonds  
*Permanence:*  
Mardi 19h.-20h.  
au Centre de rencontre  
12 rue de la Serre

**VALAIS**

**Centre Suisses-Immigrés**  
Casa postale 2041  
1 rue de Gravelone  
1952 Sion  
Tél. 027-323 12 16  
**Comité valaisan pour la défense du droit d'asile**  
Casa postale 206  
1951 Sion

**VAUD**

**SOS-Asile/VD**  
Casa postale 3928  
1002 Lausanne  
**Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)**  
4 rue Eining  
1002 Lausanne  
Tél. 021-551 25 51  
*Permanence:*  
Lundi 18h.-21h.  
Mercredi 18h.-21h.

**Qui veut tuer son chien, déclare qu'il a la rage**

**Editorial**

Etrange soirée qui s'est déroulée à Vallorbe, le 27 janvier 1999. Une soirée d'information officielle était organisée sur l'implantation éventuelle du futur centre d'enregistrement dans cette région. Beaucoup de «grosses nuques» étaient là, mais c'est surtout Jean-Daniel Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés qui a donné le ton. Et quel ton...

Selon les militants du droit d'asile qui étaient présents, les habitants de Vallorbe ont surtout entendu parler des grillages qui seront posés autour du centre, de surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des gardes Securitas, de fouilles systématiques à chaque entrée et sortie, d'abus et de délinquants. Ils ont aussi entendu, argument désormaïs classique, alors même que les statistiques en la matière doivent être prises avec des pincettes, qu'il y a beaucoup plus de requrants d'asile en Suisse que dans les autres pays d'Europe. Ils ont même entendu des mois au contenu chargé comme « maladie contagieuse, sécurité, surveillance, phénomène de masse, foule, barbelés... ».

Alors quoi, une grosse maladresse ? Non, car Monsieur Gerber a fini par parler de la violation de juin 1999 sur la nouvelle loi sur l'asile, appelant les présents à aller voter pour accepter ces dispositions des plus restrictives ! Voilà un débüt de campagne référendaire déton-

nant, avec un représentant de l'autorité qui en fait autant que la droite dure...

Evidemment, lorsque le mouvement SOS-Asile Vaud s'est ému de ces propos dans un communiqué de presse, dont copie a été faxée à M. Gerber, ce dernier s'est étonné de cette réaction et a pris le contre-pied de ce qu'on lui reprochait. Il est même allé jusqu'à prétendre qu'il avait besoin de l'appui des défenseurs du droit d'asile pour défendre ensemble la cause. Quelle hypocrisie !

Décidément, le débat sur les réfugiés tombe toujours plus bas. Mais ces chers officiels ne voient-ils donc pas qu'à force d'en rajouter sur le thème des «abus» et des «délinquants», à force d'être obnubilés par les barbelés et les mesures purement sécuritaires, ils ne font que jeter de l'huile sur le feu ?

Ne voient-ils pas la faillite de leur politique, qui se montre bien incapable d'atteindre ses objectifs postulés et qui porte une mortelle atteinte aux droits des demandeurs d'asile, mais aussi à nos libertés démocratiques ? Il est bien là le danger.

Christophe TAFELMACHER  
(avec le Mouvement SOS-Asile Vaud)

**Carnet rose**

Elsa Furrer, fille de notre rédactrice Isabelle, est née le 29 janvier 1999. Tous nos vœux de bonheur au bébé et aux heureux parents.

BILAN DES ANNÉES KOLLER SUR LE TERRAIN DE L'ASILE

## Un durcissement incessant

Arrivé à la tête du département fédéral de justice et police (DFJP) au début de 1989, après la démission de Madame Kopp, Arnold Koller sera resté dix ans à la tête de la politique d'asile suisse. Mais là où on espérait une certaine modération du professeur de droit démocratle-chétien aux allures de père tranquille, il fallut rapidement déchanter. Hamlé par la peur de l'invasion, mis sous tension par la droite nationaliste, Arnold Koller ne cessera de durcir le jeu.

**A**vec le recul, Arnold Koller restera sans doute l'homme des procédures parlementaires bâclées. Six mois après son entrée en fonction il fait mettre en chantier un arrêté urgent que les chambres adopteront

contraîment. Quatre ans plus tard, c'est à nouveau par un arrêté urgent qu'Arnold Koller parachevera la révision totale de droit d'asile.

A chaque fois, les garanties d'une procédure équitable pour ceux qui viennent demander l'asile en Suisse disparaissent un peu plus. Avec l'arrêté urgent de 1990, la Suisse cherche à écarter de la procédure les ressortissants de pays prétendument sûrs (comme l'Algérie et l'Angola...). Une tactique largement reprise depuis lors en Europe. On inaugure aussi, dès 1990, la technique du refus d'entrer en matière, qui dispense d'examiner sérieusement les motifs, et que l'arrêté urgent de 1998 va généraliser.

### Politique de dissuasion

Parallèlement, et avec une grande constance, Arnold Koller va s'efforcer de réduire « l'attractivité » de la Suisse, dans une optique de pure dissuasion. Les restrictions au droit de travailler sont étendues et les budgets d'assistance sont réduits. Dès 1992, les requérants nourris et logés dans des foyers ne recevront plus que 3 fr. d'argent de poche au lieu de 5 fr. Parallèlement, l'attribution à un canton, contre laquelle tout recours est exclu, est souvent utilisée pour isoler les réfugiés de leurs proches, quitte à les faire basculer dans la dépression ou la délinquance.

Pourquoi une orientation aussi exclusivement négative ? En 1990, Arnold Koller se fera l'écho de la crainte de voir arriver

100'000 demandeurs d'asile russes suite à la chute du rideau de fer. On ira même jusqu'à organiser un grand exercice d'état-major sur ce thème au Palais fédéral le 15 novembre 1990. Les 100'000 Russes ne sont jamais venus, mais cette hanitise imprégnera durablement la réflexion d'Arnold Koller. Homme d'ordre, il se montrera aussi obsédé par les abus, au point de justifier, pour tenter de les écarter, des restrictions visant sans distinction tous les candidats à l'asile.

### Applaudi par les xénophobes

La peur d'être débordé sur sa droite sera une autre grande constante de sa politique, comme si le fait de faire des concessions aux milieux xénophobes et nationalistes pouvait réduire leur influence. Plusieurs fois, on assistera au même scénario. Après une campagne du *Blick*

et des revendications outrancières de l'UDC, Arnold Koller intervient pour calmer le jeu, mais toujours en faisant quelques pas en direction de la droite la plus dure. A la tribune du Conseil national, les Démocrates suisses n'auront pas de mots assez chaleureux pour le remercier d'avoir étendu dramatiquement la détention administrative contre les étrangers. Et le cœur de l'arrêté urgent de 1998 est à rechercher dans l'initiative UDC rejetée en 1996.

Les tendances de fond de la politique d'asile ne sont évidemment pas le fait d'un seul homme, et il serait illusoire d'attendre un infléchissement marqué de son successeur. Il n'empêche qu'avec son air bonhomme propre à désarmer bien des observateurs, A. Koller aura été particulièrement efficace pour banaliser des atteintes répétées au droit d'asile.

Yves Brutsch

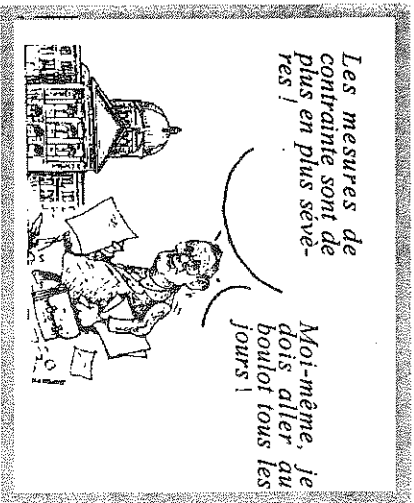
### Solidarité

ASSASSINAT DE DON RENZO BERETTO

## Hommage au curé des réfugiés

Le 20 janvier 1999, Don Renzo Beretta, surnommé le « curé des réfugiés » était assassiné par un jeune marocain, clandestin en Italie depuis de nombreuses années, parce qu'il lui refusait de l'argent. Don Renzo Beretta avait notamment créé à Ponte Chiasso, à la frontière entre le Tessin et l'Italie, un centre d'accueil pour les requérants d'asile. Diverses personnalités lui rendent ici hommage au nom de tous ceux à qui il a porté secours. (trad)

**N**ous déplorons très profondément le meurtre de Don Beretta, prêtre des réfugiés. A cent mètres de la douane, Don Renzo avait aidé depuis 12 ans des milliers de réfugiés qui se heurtaient à la dureté des frontières suisses closes. Nous espérons que sa mort, que nous pleurons, nous les réfugiés et les peuples des deux pays, ne signifiera pas la fin de cette aide privée aux réfugiés.



Les mesures de contrainte sont de plus en plus sévères !

Moi-même, je dois aller au boulot tous les jours !

dans la précipitation en concentrant tous leurs débats sur la seule session de juin 1990. Scénario presque identique en juin 1994, avec l'adoption en une seule session de la loi sur les mesures de

Celui qui, avec ce meurtre, se crée un capital politique pour pêcher des voix aux prochains votes avec des slogans xénophobes, assassine Don Beretta une seconde fois. Celui qui, effrayé, veut abandonner son combat en faveur des réfugiés, par crainte d'être lui-même victime d'un acte de violence, offense les centaines de milliers de réfugiés honnêtes, femmes et enfants et les expose à la « peste » de la suspicion.

Ne vous livrez pas au démon de la xénophobie - malgré la mort amère de ces amis des réfugiés, Don Beretta à Ponte Chasso ou Paul Spirig, instituteur à Saint-Gall.

N'oubliez pas : qui frappe sans cesse son enfant, le rend méchant. Dans toute

l'Europe, la suspicion et les propos haineux permanents envers les réfugiés, la réduction continue de leurs droits et l'attisement de la xénophobie humilient et offensent les réfugiés et les poussent dans le désespoir. Des actes de démençe de quelques individus sont ainsi programés.

#### Retrouver le calme

Nous devons retrouver dans les questions d'asile un calme et un équilibre dans lequel le réfugié se sente reconforté et en sécurité, en Italie et en Suisse. C'est seulement ainsi qu'on pourra éviter des actes de démençe...

M. Botta, Clown Dimitri, C. Koch,  
C. Braun, Come, le 23.01.99

### Jurispudence

QUAND LA CONJONCTURE POLITIQUE PRIME LE DROIT

## La CRA invoque la barque pleine

C'est un jugement tout à fait étonnant dont nous publions un extrait ci-après. Rendu le 26 novembre par la Commission de recours en matière d'asile (CRA), il se base sur le seul « afflux » de réfugiés kosovars pour renvoyer une famille sur la France, où elles n'avaient fait que passer 48 heures. Et cela, alors même que le critère des liens familiaux mentionné par la loi pour de tels renvois justifiait à lui seul leur venue en Suisse.

**R**endu par trois juges de la CRA, cette décision ne peut être prise à la légère. Même si nous n'en connaissons pas d'autres du même genre (et il faut souhaiter qu'une majorité de juges refuseront d'ancrer de tels raisonnements dans la jurisprudence), ce précédent montre que l'instance de recours, gardienne du droit, est capable de sacrifier allégrement la loi à la logique de la barque pleine. Il faut pour bien comprendre se rappeler que celui qui demande l'asile en Suisse peut normalement y séjourner en attendant la décision. La loi prévoit cependant une exception formulée dans les termes suivants :

### Jurispudence

Art. 19 al. 2 LA. Le requérant peut toutefois être renvoyé préventivement si la poursuite de son voyage dans un Etat tiers est possible, nette et qu'elle peut raisonnablement être exigée de lui, notamment lorsque :

- a) cet Etat est compétent pour traiter sa demande d'asile en vertu d'une convention ;
- b) le requérant y a séjourné quelques temps auparavant ;
- c) de proches parents ou d'autres personnes avec lesquelles le requérant a d'étroites relations y vivent.

Rien là que de très normal : si des liens particuliers existent entre un requérant et un Etat tiers (les trois exemples cités par la loi ne sont pas exhaustifs), il est normal d'envisager son renvoi. Mais même dans de tels cas, la loi n'a prévu le renvoi vers un pays tiers que comme une possibilité, sans caractère automatique. Il s'agit donc d'appliquer cette disposition avec mesure et bon sens. Voilà pourquoi comme la CRA a décidé de renvoyer en France, où elle n'a aucun contact, une famille de Kosovars venus rejoindre leurs proches en Suisse :

#### Décision CRA, 26.11.98, cons. 5 b)

En l'occurrence, le recourant se prévalait du séjour en Suisse de la soeur de son épouse pour conclure qu'il doit également pouvoir y demeurer avec sa famille durant leur procédure d'asile. Ces arguments, cependant, peuvent actuellement être invoqués par de très nombreux candidats à l'asile provenant du Kosovo, et dont les proches ont vu leur séjour en Suisse être régularisé, à un titre ou à un autre. Ils mettent en lumière de manière spécifique les intérêts privés des recourants, comme, de manière globale, ceux de l'ensemble de leurs compatriotes dans une situation semblable à la leur. Par contre, dits arguments ne tiennent compte ni de l'afflux massif en Suisse de requérants d'asile en provenance du Kosovo, ni de l'augmentation exceptionnelle des demandes d'asile provoquées par le conflit dans cette province, ni de la surcharge qu'a entraînée pour la Suisse cette situation sur le plan des structures mises en place pour l'accueil et le traitement des requêtes. Face à des circonstances aussi difficiles et aux possibilités d'accueil limitées de la Suisse, l'intérêt privé des intéressés à demeurer dans ce pays apparaît moins important que l'intérêt public à leur retour en France - où les autorités admettent ce retour - pendant la durée de la procédure d'asile, qu'ils ont engagée en Suisse. Il sensuit que l'exécution du renvoi vers la France s'avère ici, dans la présente conjoncture, raisonnablement exigible.

Même Monsieur Koller avait fini par reconnaître qu'il était normal que les réfugiés kosovars quittent leur pays et viennent rejoindre leurs proches installés en Suisse. Faul-il croire, à lire ces considérants qui pourraient figurer en belle place dans un manifeste de l'UDC, que pour la CRA, le droit d'asile doit être mis hors jeu dès qu'il y a un peu trop de demandes ?

Yves Brutsch

ALORS QUE LES RENVOIS SE POURSUIVENT

## Processus de paix interrompu

Alors que le conflit angolais qui avait connu un bref répit durant quelques années, a repris cet automne, la Suisse poursuit le renvoi des requérants après avoir levé l'admission provisoire dont ils bénéficiaient. Bilan avec Alfonso Sadi, journaliste angolais, domicilié à Genève (réd.).

**Votre Ensemble: Quel a été le facteur qui a causé la reprise des hostilités ?**

**Alfonso Sadi:** La reprise des combats coïncide avec l'assassinat du représentant spécial des Nations-Unies, le maréchal Aloune Blondin Beye, lequel avait passablement oeuvré en faveur de la paix dans le pays, notamment en organisant les accords de Lusaka (Zambie) en 1994. Toutefois ces accords n'ont été respectés ni par le gouvernement de M. Dos Santos (MPLA), ni par l'opposition de M. Savimbi (UNITA). Après quatre années de calme relatif, l'automne 1998 a vu une flambee de la violence. Le pays est détruit par l'égoïsme des uns et l'ambition des autres.

**V.E.: Quelles conséquences sur la vie des populations ?**

**A.S.:** Les combats actuellement se déroulent essentiellement au centre du pays dans la région de Huambo, fief de l'UNITA. Ils provoquent toutefois un fort exode des populations vers les zones urbaines, en particulier la capitale Luanda. Or Luanda a des infrastructures prévues pour un demi-million de personnes. Elle abrite aujourd'hui plus de quatre millions d'habitants dans des

conditions d'insalubrité grave. Certaines maisons des bidonvilles, bâties en terre, s'écroulent lors de pluies.

**V.E.: Les populations pourraient-elles fuir ailleurs ?**

**A.S.:** Pas vraiment. Les civils sont utilisés par les deux parties comme bouclier humain lors des avancées des uns ou des autres, que ce soit par l'UNITA lorsqu'elle a récupéré des localités qu'elle était censée céder au gouvernement, ou par le gouvernement lors de ses avancées. La population est prise en tenaille. Les deux parties l'empêchent également de fuir vers les pays voisins. En outre, il y aurait onze millions de mines disséminées sur le territoire, soit une par habitant. Les mines tueraient actuellement 1000 personnes par jour, selon l'ONU. Les gens ne sont en effet pas informés de l'existence de ces engins et du danger qu'ils représentent.

**V.E.: Comment les belligérants financent-ils l'achat de ces armes ?**

**A.S.:** Par le bradage des richesses du pays. Le gouvernement a octroyé des concessions sur l'extraction du pétrole aux Américains, présents en Angola depuis une trentaine d'années et aux Français qui s'intéressent au pays depuis la fin des années 80. L'UNITA, elle, contrôle les mines de diamants essentiellement, mais aussi d'or, de phosphate, avec l'aide de l'Afrique du Sud et des groupes financiers anglo-saxons.

**V.E.: Quel impact a eu le retrait de l'ONU selon vous sur les combats ?**

**A.S.:** En prenant position contre la Mission d'observation des Nations Unies (MONUA), le gouvernement a permis une accentuation de la guerre causant exode et désolation dans la population. Cette présence était pourtant importante afin de soulager et rassurer des Angolais désarçonnés, ballottés de part et d'autre, souffrants.

**V.E.: Quel message aimeriez-vous lancer aux autorités suisses dans ce contexte de guerre ?**

**A.S.:** J'ai toujours été indigné par la façon dont les autorités traitaient les dossiers des Angolais. Le statut d'asile a été refusé au prétexte qu'il y a eu tricherie sur la nationalité. Les guerres qui ont

ravagé tant l'Angola, que le Congo-Kinshasa ont conduit à des exodes de populations. Certaines sont rentrées dans leur

pays d'origine, d'autres pas. Certains ressortissants angolais ont pris, pour diverses raisons, la nationalité du pays où ils se sont réfugiés, d'autres pas. Tous proviennent d'états secourus par les conflits. En outre, les conditions de séjour de mes compatriotes sont révoltantes. Certains vivent en Suisse depuis une quinzaine d'années et ne bénéficient que d'un statut précaire qui rend difficile une bonne intégration.

Enfin, j'aimerais faire part de mon incompréhension totale devant le renvoi de mes compatriotes dans un pays en proie à la guerre et à la violence.

Propos recueillis par  
S. de Rivaz Kathamalie

### En bref

ACCUEIL À LAUSANNE

## Bon vent Denise-Marie

C'est une grande figure lausannoise qui a pris congé de nous en ce début d'année. Soeur Denise-Marie, petite en taille mais immense en générosité, à l'énergie apparemment inépuisable, a quitté le service social de la paroisse catholique de Notre-Dame, pour rejoindre son ordre au sud de la France.

Bataillant ferme pour ses protégés, devenue spécialiste par la force des choses de certains pays d'Afrique, comme l'Angola ou le Congo-Kinshasa, Soeur

Denise-Marie s'est révélée être au fil des années une personne essentielle pour bien des réfugiés. Outre une écoute et un accompagnement social, ces hommes et ces femmes trouvaient aussi

auprès d'elle des distributions quotidiennes de nourriture, ainsi qu'un appui pour leur procédure d'asile. Négociatrice opiniâtre, Soeur Denise-Marie a donné souvent du fil à retordre aux autorités qui s'obstinaient à vouloir expulser ses mandants. La police a même, mais en vain, cherché à démontrer qu'elle était à la tête... d'un réseau de passeurs! Mais les années passant et l'âge avançant, Soeur Denise-Marie a connu la fatigue et sa capacité d'engagement

n'était plus la même. La complexité croissante de la loi sur l'asile compliquait toujours plus sa tâche, elle qui n'était pas juriste. Ainsi est venu le temps de passer la main, et Soeur Denise-Marie s'en est allée tout discrètement, à son image.

*Le Nouvelliste* était le quotidien le plus conservateur de Suisse romande ?

PROCÉDURE D'AÉROPORT

**Renvoi vers la prison**

**Dossier du Nouvelliste**

SITUATION EN KOSOVE

**F**ace à l'arrivée de nombreux réfugiés de Kosove et aux interrogations de la population, *Le Nouvelliste* s'est

donné les moyens

d'une information en profondeur : dans son édition du 13 janvier, neuf pleines pages réparties dans toutes les rubriques du journal permettent une approche remarquablement complète, avec les données clé de la problématique sur place, de nombreux portraits de réfugiés, mais aussi des informations de base sur cette communauté étrangère qui est l'une des plus importantes en Suisse. Un dossier qui ne minimise pas les problèmes, mais qui permet, par sa richesse, et en donnant souvent la parole aux intéressés, de s'en faire une opinion particulièrement nuancée. Quid disait que

« *Le requérant a la possibilité de se rendre en Egypte, où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté ne sont pas en danger* » disait la décision de l'ODR du 14 octobre 1998, qui renvoyait ce réfugié originaire de Guinée-Bissau sur l'Egypte, où il séjournerait de longue date. « *Votre*

**Vivre dans la peau d'un réfugié ?**

Devenir plus sensible aux horreurs qui poussent des millions d'individus à tout quitter pour sauver leur vie, c'est ce que proposent un jeu de rôle et une exposition. Le jeu de rôle « Passages » est proposé par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à l'intention des élèves des écoles secondaires. Il fait partie d'une palette d'activités (films, ateliers, témoignages de requérants) et a été conçu par le Haut-commissariat aux réfugiés afin de susciter chez les participants les émotions que vivent les millions de réfugiés de par le monde. Même objectif pour l'exposition « Un voyage pas comme les autres » qui tourne dans plusieurs villes européennes, dont Bâle pour la Suisse. Le visiteur se voit proposé à choix de vivre l'exil et le voyage d'un Rwandais, d'une Algérienne, d'un kurde, etc... Des acteurs professionnels endossent les rôles des fonctionnaires, policiers ou membres d'organismes humanitaires.

*mandant n'a pas été autorisé à entrer en Egypte après son renvoi de Suisse à fin octobre, et il croulait toujours dans une cellule minuscule de l'aéroport du Caire, où il dort à même le sol* » dira

plus tard le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR) en se basant sur les informations recueillies par sa délégation en Egypte à la demande du Centre Social Protestant de Genève. C'est que ce dernier avait de quoi être inquiet: par deux fois, en procédure de recours et en révision, il avait vainement tenté d'attirer l'attention de la Commission de recours en matière d'asile sur l'ordre de quitter le territoire égyptien qui visait ce leader estudiantin. Dans cette procédure d'aéroport où tout va trop vite, personne n'avait voulu examiner sérieusement le dossier. Par chance, le HCR finira par obtenir le départ de ce réfugié vers la Côte d'Ivoire, pays apparemment plus accueillant que la Suisse et l'Egypte. Bilan : un mois d'une détention très rigoureuse pour une décision mal fondée. Mais pour la Suisse l'affaire est classée.

DÉBAT SUR L'ASILE

**Tous des profiteurs ?**

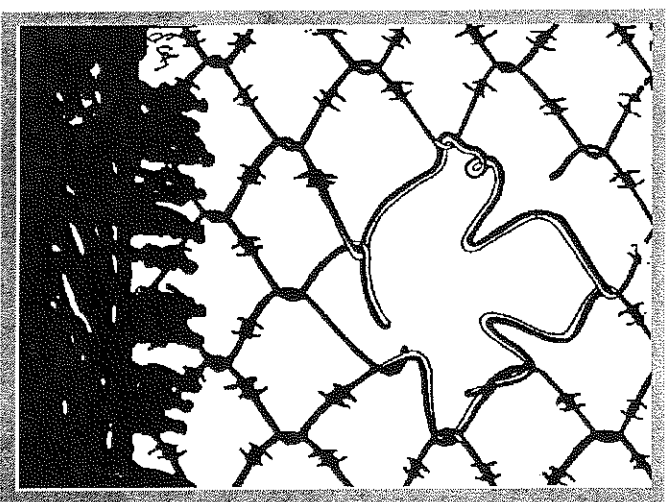
**L**e dépliant publié en décembre sous ce titre par *Vivre Ensemble* a fait très fort: plusieurs organismes et réseaux militants ont voulu le faire parvenir à leurs membres, et des dizaines de particuliers nous en ont commandés pour le diffuser autour d'eux afin de battre en brèche certains préjugés hostiles aux réfugiés. Sur les 15'000 exemplaires imprimés, il n'en reste donc que quelques centaines et un tirage supplémentaire est envisagé.

MÉDIATION CULTURELLE

**Association créée**

**U**ne association suisse pour la promotion de l'interprétariat et de la médiation culturelle pour l'accès aux systèmes d'aide et de soins tiendra son assemblée constitutive, le 22 mars à Berne. Ses objectifs sont notamment l'échange d'expériences et la mise en réseau des personnes et institutions concernées, la sensibilisation des autorités et du public, le développement d'une formation adéquate, la reconnaissance du droit à l'interprétation par les usagers et du statut des interprètes.

Appartenance, François Fleury, Tél. 021/ 341 12 50



PROJETS D'ORDONNANCES MIS EN CONSULTATION

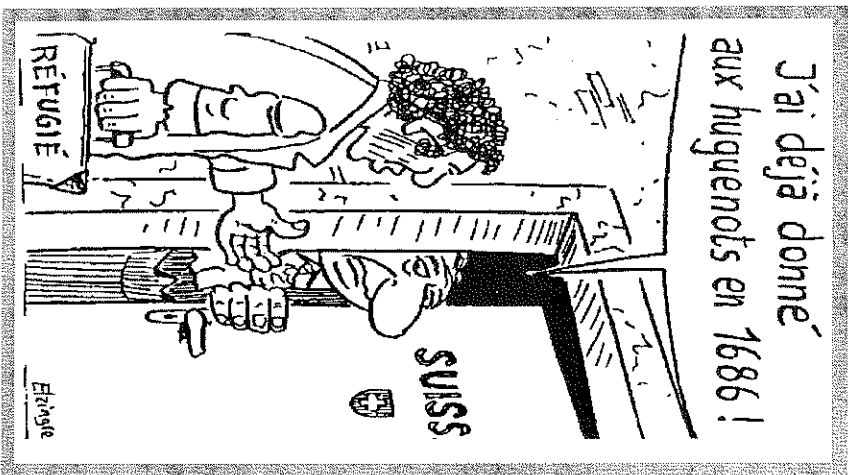
## Nouvelles restrictions en vue

Le 26 juin 1998, les Chambres fédérales adoptaient le projet de révision totale de la loi sur l'asile et modifiaient la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Pour pouvoir entrer en vigueur, ces lois doivent préalablement être précisées par des ordonnances d'application édictées par le Conseil fédéral. Comme de coutume, le projet des dispositions d'application de la loi sur l'asile a été mis en consultation auprès des partis politiques de l'Assemblée fédérale et des organisations intéressées. La consultation a été lancée le 22 janvier en vue d'une entrée en vigueur de la loi révisée au 1er juillet. Ce projet ne compte pas moins de 196 articles répartis sur cinq ordonnances (procédure, financement, données personnelles, renvoi et documents de voyage). L'occasion rêvée, pour l'ODR et le DFJP, pour introduire de nouvelles restrictions.

La presse s'est focalisée sur la volonté de réduire dramatiquement les montants d'assistance versés aux cantons pour les requérants d'asile et les réfugiés de la violence, lesquels passeraient de 18,48 fr. à 14 fr. Une proposition qu'une majorité des cantons semble pourtant prête à repousser, peu soucieux de voir se multiplier sur le terrain les problèmes humains, médicaux et sociaux, pour ne pas parler de la délinquance, que générerait ce sous-minimum vital. Mais il y a d'autres (mauvaises) surprises !

Au chapitre de la retenue de salaire de 10% imposée aux réfugiés requérants pour rembourser les frais d'assistance (une mesure que la Suisse est la seule à

pratiquer), le projet d'ordonnance n'hésite pas à augmenter de 75% le montant forfaitaire demandé pour chaque personne (y compris les enfants). Celui-ci



passé ainsi de Fr. 4'800 à Fr. 8'400. Moif : le requérant moyen reste plus longtemps que prévu à la charge de l'assistance du fait de l'interdiction de

travailler qui lui est imposée. Du pur cynisme. Mais l'ODR, qui s'est montré incapable de gérer correctement ces comptes ces dernières années, espère sans doute, grâce à cela, limiter au maximum les cas où un surplus pourrait lui être demandé.

### Renvois préventifs sans recours

En ce qui concerne le renvoi préventif dans un pays tiers, le texte mis en consultation fait très fort. La loi donne comme critère (parmi d'autres) un séjour de quelques temps dans le pays tiers pour y renvoyer le réfugié requérant, et l'ordonnance précisait jusqu'ici cette notion par un séjour d'au moins 20 jours.

Cette exigence sera considérée d'office comme remplie lorsqu'un pays voisin accepte la réadmission du requérant sur la base d'un accord bilatéral comme il en existe avec l'Allemagne, l'Autriche et la France. Plus : en cas de renvoi préventif vers un pays de l'Union européenne, tout recours sera formellement exclu.

Une restriction qui ne repose sur aucune disposition légale et qui heurte de plein fouet une jurisprudence récente de la commission de recours (CRA) qui avait accordé l'asile à un réfugié débouté par l'Allemagne en admettant que, dans son cas, celle-ci violait le principe de non-refoulement.

### ROE alibi ?

En passant, le projet d'ordonnance ré-duit de 5 jours à 24 heures minimum le délai pour convoquer les représentants d'oeuvre d'entraide (ROE) aux audi-

tions, en précisant bien que si personne ne se présente, l'audition sera menée en son absence. Déjà très limitée, la position du ROE est en outre affaiblie par le fait que celui-ci ne recevra plus à l'avance les procès-verbaux antérieurs, qui lui permettaient de se préparer en connaissance de cause. A moins de s'enfermer dans un pur rôle d'alibi, les oeuvres d'entraide devraient s'opposer farouchement à ces changements.

### Confusion autour des mineurs

Pour les mineurs non-accompagnés, la situation devient particulièrement confuse. Alors que la CRA a publié récemment une décision de principe imposant une assistance juridique lors de l'audition des mineurs, le projet d'ordonnance n'y fait pas la moindre allusion, et son commentaire précise expressément que « tout mineur, pour autant qu'il soit capable de discerner, est en mesure de relater, sans la présence d'un représentant, les événements qui l'ont touché personnellement ». La « personne de confiance » prévu par la loi doit cependant être nommée immédiatement en cas de ré-ten-tion à l'aéroport.

Quand à l'éventuelle nomination d'un tuteur ou d'un curateur, conformément au Code civil, le projet d'ordonnance en fait mention (sans aucune indication de délai) alors que les débats parlementaires avaient expressément supprimé toute référence à cette obligation, négligée jusqu'ici par de nombreux cantons. Bien malin qui peut dire sur quoi tout cela débouchera.

Yves Brutsch

DEMANDES EN HAUSSE, ADMISSIONS EN BAISSSE

# Tous les voyants sont au rouge

L'augmentation du nombre des demandes d'asile provoquée par la guerre de Kosovo a fait la une de tous les journaux. Avec 41'302 demandes (en hausse de 72,2% par rapport à 1997), l'année 1998 rejoint en effet presque le nombre record de 41'629 demandés en 1991. Mais la statistique pour 1998 ne se réduit pas au nombre des arrivées. Et si l'on s'arrête sur les chiffres relatifs aux décisions, on s'aperçoit que tant le nombre des décisions accordant l'asile, que le nombre des admissions provisoires sont en baisse.

**A** lors que le nombre des cas traités est en légère hausse (+4,1%), on ne trouve plus que 2'032 décisions positives (-22,9%) soit 8,3% de l'ensemble des cas traités, contre 11,2% en 1997. L'ODR, qui ne calcule pas le taux d'admission sur l'ensemble des demandes traitées mais seulement sur les décisions prises sur le fond, arrive à 9,5% en 1998 et 12,5% en 1997.

## Un taux « gonflé »

En fait, les chances de succès d'une demande d'asile sont encore plus réduites. La statistique de l'ODR englobe en effet 382 personnes ayant obtenu l'asile par regroupement familial au terme d'une procé-

dure qui n'a pas grand chose à voir avec la procédure d'asile ordinaire. Si l'on retire les regroupements familiaux, le taux d'admission réel tombe alors à 7,3% environ.

## Non-entrées en matière

A l'inverse, la hausse des non-entrées en matière est importante (+50,4%). Elle est due en grande partie aux renvois en Albanie, (pays toujours classé « sûr »). S'y ajoutent les autres cas traités, classés ou radés pour un motif formel. De ce fait, les décisions négatives après procédure complète restent moins nom-

Tableau 1: traitements des demandes d'asile.

	1998	1997	Comp. %.
Demandes d'asile	41'302	23'982	+72.2 %
Total cas traités, dont:	24'579	23'612	+4.1 %
- octrois du statut de réfugié	2'032	2'636	-22.9 %
- décisions négatives	11'664	13'433	-13.2 %
- non-entrées en matière	7'659	5'094	+50.4 %
- radiations, classements	3'224	2'449	+31.6 %
Adm. prov. pendant/après la procédure d'asile	2'352	2'755	-14.6 %
Permis B humanitaires	776	485	+60.0 %
Autres permis B (mariages)	3'525	2'636	+33.7 %

Données extraites de: ODR, *Statistique en matière d'asile*, Berne, janvier 1999.

breuses qu'en 1997. Il n'empêche qu'on a ainsi éliminé au total un nombre croissant de demandes d'asile.

De nombreuses personnes qui se sont vues refuser l'asile, pourraient voir leur renvoi différé par une admission provisoire. Or ici encore, les chiffres sont à la baisse, l'ODR refusant d'accorder cette dernière aux Kosovars.

Globalement, tout se passe donc comme si l'accroissement des demandes d'asile incitait déjà les autorités à serrer un peu plus la vis dans leurs prises de décisions. La multiplication des demandes écartées sans procédure complète donnent déjà une idée de ce qui se prépare avec la révision totale. Seul point positif dans ce tableau d'ensemble: le nombre des permis B pour motifs humanitaires ou par mariage est en augmentation. Dans la plupart des cas, ces permis ne sont cependant pas accordés à des requérants d'asile mais à des personnes qui ont déjà obtenu une admission provisoire.

## Réfugiés en baisse

A ce propos, il est un peu curieux de constater que l'ODR établit le total des « personnes relevant du domaine de l'asile » (155'089 personnes à fin 1998) en y

incluant tous les permis B accordés à des personnes admises provisoirement ou à d'anciens requérants d'asile. Comme si on continuait à compter dans les statistiques du tourisme, les vacan-

Tableau 2: total des personnes relevant du domaine de l'asile selon la typologie de l'ODR

	1998	1997	Comp. %
Effectif total	155'089	136'053	+14.0 %
Réfugiés reconnus au 30.11.1998	24'439	23'652	+3.3 %
Permis B humanitaires ou autres	36'499	31'132	+17.2 %
Admissions provisoires	21'071	28'406	-25.8 %
Renvois bloqués ou en suspens	28'420	27'134	+4.7 %
Cas en suspens, CRA	9'597	8'117	+18.7 %
Cas en suspens, ODR	35'063	17'612	+99.1 %

Données extraites de: ODR, *Statistique en matière d'asile*, Berne, janvier 1999.

ciers qui finissent par épouser une Suisse et s'installer dans notre pays. Dans les faits, il n'y a donc que 94'151 personnes en cours de procédure d'asile ou de renvoi, auxquels s'ajoutent 24'439 réfugiés reconnus, les seuls à pouvoir profiter pleinement du droit d'asile et à refléter notre générosité. Un nombre bien inférieur au record de ... 1982, où la Suisse comptait 33'404 réfugiés bénéficiant de l'asile.

Yves Brutsch



QUAND IL EST FAIT FI DES DROITS ELEMENTAIRES DE L'HUMAN

## Une incarcération choquante

Zana, petit bout de femme frêle, la trentaine à peine, a quitté en compagnie de sa famille sa Kosovo natale en mars dernier, alors que des massacres ont été perpétrés à Polac, un village proche du sein, dans la commune de Shkëndëraj. Elle a passé comme nombre de ses compatriotes par l'Albanie où elle a séjourné de manière illégale quelques semaines avant de trouver le passeur qui lui permettrait de chercher refuge dans un pays exempt de violences quotidiennes...

Zana s'est donc retrouvée en Suisse où elle a déposé une demande d'asile, demande rejetée quelques mois plus tard au motif que l'expertise linguistique établie au cours de la procédure conclut qu'elle n'est nullement d'origine kosovare mais

retiré au cas où un recours serait interjeté. Comble de l'ironie, les experts relèvent que si la requérante utilise effectivement plusieurs termes qui sont typiques de la Kosovo, elle a pu les apprendre grâce à un contact avec des Albanais de Kosovo !

### Arrestation surprise

C'est à ce moment que nous rencontrons Zana. Elle est atterrée par la décision de l'ODR, confirme qu'elle vient du village de Doshëc. Nous l'aidons à formuler un recours en précisant que nous sommes dans l'attente d'un document pouvant établir la preuve de son origine. Rien n'y fait, le renvoi sur l'Albanie est confirmé le 22 octobre et



ressortissante d'Albanie, pays décrété «sûr» par le Conseil fédéral et dans lequel, elle sera rapatriée dans les jours qui suivent, l'effet suspensif ayant été

d'apprendre le soir même qu'elle a été incarcérée, en vertu de la loi sur les mesures de contrainte, à la prison préventive de Martigny. Ayant dans l'inter-

valle reçu un acte d'origine, visiblement authentique, qui confirme l'origine kosovare de Zana, nous faisons parvenir immédiatement au Service cantonal des étrangers, priant instamment les autorités de renoncer à un renvoi précipité sur l'Albanie.

### Grossesse en prison

Avant appris dans l'intervalle que Zana est enceinte, nous demandons également que l'incarcération soit levée au

### Autre canton, autre dérapage

Ahmad H. est un jeune homme de 27 ans qui souffre de graves problèmes psychiques. Arrêté le 28 mai 1997 par la police zurichoise, il est placé en détention préventive pour entrée illégale sur le territoire suisse. Pendant six mois, il va alterner emprisonnement et placement en institution psychiatrique selon son état. Les médecins optent ensuite pour un traitement ambulatoire alors que la police des étrangers poursuit les préparatifs du départ. Ahmad H. est à nouveau incarcéré le 27 mars 1998 en vue d'un renvoi sur le Liban. Le jeune homme jure alors le feu à sa cellule pour selon ses affirmations se suicider. Retour en clinique psychiatrique et nouveau suivi ambulatoire deux mois plus tard. Des demandes répétées auprès des autorités de la part de médecins et de l'association «Augenhaus» (observatoire des mesures de contrainte) afin de stabiliser sa situation restent lettre morte. Le 19 décembre 1998, la police vient arrêter Ahmad dans sa chambre. A l'aéroport de Kloten, un calmant lui est administré de force par intraveineuse. Il est acheminé vers son avion en chaise roulante, là, ses cris alarmant des passagers. Il est alors débarqué. Malgré son état, la police persiste à vouloir le renvoyer sur le Liban. Augenhaus a lancé un appel de soutien contre ce renvoi.

plus vite pour des raisons humanitaires qui paraissent évidentes.

Dans le même temps, nous adressons une demande de reconsidération à l'ODR afin que la mesure de renvoi soit revue et corrigée en tenant compte du fait que le pays d'origine de notre amie est bel et bien la Kosovo et qu'un renvoi sur l'Albanie ne se justifie en aucun cas. Nous demandons par la même occasion qu'elle bénéficie du moratoire décrété

par le Conseil fédérale et fixant le délai de départ pour les ressortissants kosovars au 30 avril 1999. La commission de recours à laquelle notre demande a été transmise répond dans les jours qui suivent que finalement, peu importe l'origine de la requérante, le rapatriement en Albanie peut être effectué puisqu'elle y a séjourné un mois et que les membres de sa famille s'y trouvent.

Or, il est évident que pour Zana et sa famille, l'Albanie ne représenterait qu'une

halte sur le chemin de l'exil, ce, à l'instar de ce que font tous ses compatriotes quittant la Kosovo. D'ailleurs, elle n'a plus aucune nouvelle de ses parents et de son frère qui ont vraisemblablement cherché et trouvé refuge dans un autre pays d'accueil...

Des amis lui rendent visite à la prison de Martigny où les gardiens essaient de rendre les conditions d'incarcération aussi acceptables que possible. Malgré tout,

les amis sont alarmés par l'état psychique de la jeune femme qui ne comprend pas ce qui lui arrive ... elle n'a commis aucun délit contrairement à d'autres ... pourquoi est-elle emprisonnée comme un malfaiteur ?

A quatre reprises, elle est emmenée pour un contrôle gynécologique, trois fois menottée, la quatrième fois un des agents qui l'accompagne intervient, jugeant cette précaution inutile, estimant probablement qu'une

femme aussi frêle ne représente que peu de danger. Elle sera également menottée pour le voyage de Martigny à Sion pour comparaître devant le juge compétent en matière d'application des mesures de contrainte.

#### Renvoi en Kosovo ?

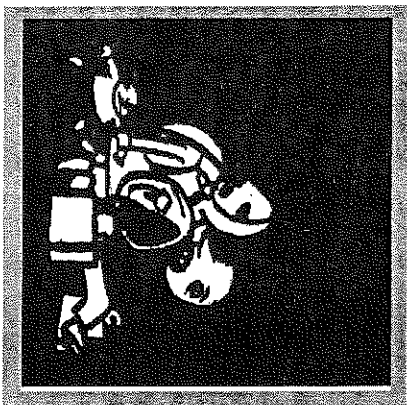
Un peu avant Noël, changement d'optique : Zana est remise en liberté. Mais les autorités lui donnent l'ordre de se tenir à leur disposition et précisent :

« *Compte tenu du fait que vous contestez les conclusions des autorités fédérales et que vous nous avez remis un certificat de naissance yougoslave, nous vous informons que nous sollicitons votre réadmission auprès des autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Ces démarches ne prennent pas du moratoire au 30.04.1999 en faveur des ressortissants du Kosovo.* »  
A un état d'épuisement physique et psy-

chique sérieusement précarisé par toutes les tracasseries subies, s'est ajoutée une intervention chirurgicale (appendicite) qui est intervenue le 5 janvier. Une demi-heure après sa sortie d'hôpital, le 8 janvier, elle fait une fausse-couche (grossesse de trois mois).

#### Vicime de « l'effet Letten »

Paniquee par une nouvelle convocation, le 26 janvier, de la Police de l'Aéroport



de Sion, je l'ai accompagnée. Il s'agissait en fait de prendre ses empreintes et de faire des photos passeport... Face à son visage défilé, son angoisse et sa profonde tristesse, j'ai senti monter en moi une violente indignation. J'ai éprouvé un sentiment de honte devant cet acharnement inutile. Mais j'ai également mesuré ma totale impuissance devant l'application d'une loi acceptée par mes concitoyens...

Savaient-ils vraiment ce qu'ils volaient ? Ou se sont-ils vraiment laissés abuser par les images du Letten et le discours officiel qui laissait entendre que cette mesure d'internement concernait avant tout les délinquants, les trafiquants de drogue. A ce jour pourtant, l'on ne dénombre qu'un petit tiers (chiffre du Valais) de délinquants parmi les étrangers incarcérés en vue d'un renvoi ...

Françoise Jacquemetaz.

## SUISSE

**25 novembre** Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS), sur 1,5 million d'étrangers vivant en Suisse, 56 % proviennent de la zone EEE, 23 % sont nés en Suisse, 27 % sont établis en Suisse depuis plus de 15 ans. Le taux d'étrangers en Suisse est « gonflé » par une politique de naturalisation restrictive.

**30 novembre** Appel de diverses oeuvres d'entraide au Conseil fédéral afin que les requérants d'asile venant de Kosovo puissent être hébergés dans leur famille.

**1er décembre** L'engagement de civilistes dans le domaine des requérants d'asile sera facilité : des dérogations au délai d'attente de trois mois entre deux missions sont prévues jusqu'à la fin 2000.

**1er décembre** Le Conseil fédéral octroie une garantie contre les risques à l'exportation aux entreprises ABB et Sulzer pour la construction de centrales électriques en Turquie. La construction du barrage d'Illisu va provoquer l'exode de 20'000 paysans, dont une majorité de Kurdes dont les terres seront noyées par les eaux.

**3 décembre** 18 cantons se prononcent contre le principe de l'hébergement des requé-

rants d'asile kosovars par leurs proches.

**9 décembre** Publication d'une étude par le groupe de travail des psychiatres de l'Association des médecins de Genève sur la politique d'accueil des requérants d'asile menée par les autorités. Le groupe parle d'une « re-traumatisation » des requérants.

**14 décembre** Ouverture de deux centres d'accueil militaires pour pré-requérants dans le Haut-Valais.

**16 décembre** Rejet par le Conseil national de l'initiative visant à limiter le nombre de ressortissants étrangers à 18 % des citoyens

**22 décembre** Ouverture à Mollis (GL) d'un cinquième centre géré par l'armée pour l'accueil des pré-requérants.

**23 décembre** La Suisse enregistre le 10 000e cas de réfugié bosniaque rentré dans le cadre de l'aide au retour.

**23 décembre** Selon la Commission fédérale des étrangers, la création de classes séparées pour les élèves immigrés est « catastrophique » concernant leur intégration.

**8 janvier** Les directeurs cantonaux de police se prononcent contre l'hébergement de requérants par des proches.

**Encadrement des pré-requérants par l'armée : ce sera jusqu'au 8 mai 1999**  
**17 décembre**, fin du 90-90 parlementaire concernant le délai d'engagement de l'armée pour l'encadrement des pré-requérants d'asile. Le Conseil national se rallie finalement au délai de six mois demandé par le Conseil aux Etats en date du 8 décembre, à la suite des recommandations de sa Commission de politique de sécurité. Le Conseil fédéral, pour sa part, souhaitait prolonger ce délai jusqu'à la fin 1999.

suisses. Deux contre-projets indirects sur l'intégration et les naturalisations sont proposés.

**18 décembre** R. Keller, président des Démocrates suisses et conseiller national se voit retirer son immunité parlementaire pour propos racistes.

**8 janvier** La commission de la politique de sécurité du Conseil national apporte l'engagement de l'armée aux frontières pour lutter contre l'immigration clandestine.

**8 janvier** Publication des statistiques de l'Office

**Fédéral des réfugiés (ODR):** 41 302 demandes d'asile ont été enregistrées en 1998, dont la moitié en provenance de l'ex-Yougoslavie. (cf. p. 3)

**11 janvier** Gros émoi autour de l'assassinat d'un enseignant saint-gallois par le père d'origine yougoslave d'une de ses élèves. Il s'avère que ce dernier est titulaire d'un permis C.

**14 janvier** L'ODR annonce la création d'une division chargée de l'exécution des renvois dotée de 57 postes.

**18 janvier** Ouverture à

mentaux sur la politique d'asile (PRD, PDC, PS, UDC) se prononce contre le renvoi des Kosovars à fin avril.

**20 janvier** Le Conseil fédéral souhaiterait intensifier la coopération avec l'Union européenne dans le domaine de la sécurité, notamment concernant l'asile.

**21 janvier** Dernier canton romand à le faire, Fribourg se dote d'un comité de soutien au double référendum sur l'asile.

**23 janvier** Genève accepte que les requérants d'asile kosovars attribués à

pour l'obtention de permis B humanitaires.

**2 février** Genève, fin de la greve de la faim, entamée une semaine plus tôt, à l'occasion de la venue à Genève du Secrétaire général des Nations Unies, par onze Kosovars pour dénoncer la violence dans leur pays.

**11 février** Présentation à la presse d'une étude de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) sur la criminalité chez les requérants d'asile en Suisse. Selon l'enquête, 90 % des délits ne sont pas commis par des réfugiés.

**12 février** Présentation à la presse d'une étude du Forum suisse pour l'étude des migrations qui montre la difficulté pour les requérants d'asile et réfugiés à avoir accès au monde du travail.

## EUROPE

**29 octobre** Liechens-tem, décision d'admission provisoire collective pour les requérants kosovars.

**2 novembre** La Norvège accorde des titres de séjour individuels pour raisons humanitaires à des requérants kosovars.

**12 novembre** Allemagne, la Haute cour administrative de Hesse exclut l'octroi de

l'asile aux Tamouls comme étant victimes d'une persécution de groupe.

**16 novembre** Pays-Bas, deux requérants d'asile bosniaques se voient refuser toute assistance financière sous prétexte qu'ils avaient précédemment déposé des demandes d'asile dans d'autres pays de l'Union européenne.

**18 novembre** Allemagne, le Ministre fédéral de l'Intérieur du nouveau gouvernement social-démocrate déclare que l'Allemagne ne peut plus accueillir davantage d'immigrés.

**18 novembre** France et Italie, interpellation et renvoi en France de centaines de sans-papiers qui tentent d'entrer en Italie afin de bénéficier de la procédure de régularisation qui a débuté le 4 novembre.

**18 novembre** Italie, l'immigration clandestine se poursuit mais les trajets changent. Les passeurs privilégient le nord de la péninsule vers l'Adriatique ainsi que les cols des Alpes occidentales.

**21 novembre** Pays-Bas, le nord du Soudan et le nord de l'Irak sont déclarés sûrs par le gouvernement.

**25 novembre** Pays-Bas, vote par la chambre basse d'un projet de loi visant à rejeter toute demande d'asile de requérants sans papier.

**25 novembre** Allemagne, sur les 345 000 Bosniaques ayant fui en République fédérale, 265 000 ont quitté le sol allemand.

**25 novembre** Belgique, le Commissaire belge aux réfugiés s'oppose aux affirmations du Ministre de l'Intérieur sur l'existence de pays «sûrs» et rappelle que ce concept est contraire à la constitution belge.

**27 novembre** France, la Cour d'appel de Paris prononce un an de prison ferme à l'encontre d'un ressortissant malien, requérant d'asile débouté, pour refus d'embarquement.

**15 décembre** Europe, selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), 40 % des requérants d'asile en Europe sont des Albanais de Kosovo ou des Kurdes de Turquie et du Irak. Au 3ème rang, on trouve les demandes sri-lankaises.

**16 janvier** Italie, l'Océan quitte le pays pour une destination inconnue. L'Allemagne avait refusé de demander son extradition.

**20 janvier** Italie, assassinat du Père Beretta par un ressortissant marocain, clandestin en Italie depuis de longues années. (cf. p. 9)

**22 janvier** France, le Syndicat général de la police s'alarme des conditions de détention d'étrangers

non admis en France. Un mois plus tôt, diverses organisations humanitaires avaient dénoncé la situation.

**26 janvier** Belgique, Bruxelles renonce à rapatrier des requérants déboutés sur les lignes régulières de la Sabena. Des charters seront spécialement affrétés.

**8 février** Grèce, le HCR s'émue des conditions d'accueil déplorable des requérants d'asile, dénoncées déjà trois mois plus tôt par Amnesty International.

**10 février** Italie, décision d'accorder une nouvelle tranche de 250 000 permis à des sans-papier. A la mi-décembre, 350 000 personnes avaient déposé une demande de régularisation. Une première tranche de 38 000 permis a été accordée à fin 1998.

**10 février** Grande-Bretagne, le gouvernement travailliste de Tony Blair décide de durcir les conditions d'accueil et la législation en matière d'asile politique.

## MONDE

**6 décembre** Algérie, nouvelle flambée de violence à la veille du Ramadan. 70 tués et 70 blessés en une semaine.

**8 décembre** Congo, Laurent-Désiré Kabila revient sur sa promesse d'organiser

### Centres de pré-requérants: peut mieux faire

14 janvier, une délégation de 30 personnes mise sur pied par la Coordination suisse se rend dans deux camps militaires pour «pré-requérants», situés à Interren Ganterschütte et à Gurnelgebah, dans l'Oberland bernois pour protester contre les conditions d'accueil faites à ces réfugiés: isolement géographique total, absence d'information sur leurs droits, suivi médical limité, coupure avec leur milieu familial, règlement de maison taillon, fouilles répétées (bébés compris). Un véritable purgatoire pour ces réfugiés de guerre qui ont eu l'audace de demander l'asile.

Zurich de deux classes spéciales destinées aux enfants de requérants d'asile kosovars vivants dans des centres de transit.

**19 janvier** A Genève, manifestation de plusieurs milliers de personnes pour dénoncer le massacre de Raçak en Kosovo.

**19 janvier** Le groupe de travail des partis gouverne-

ce canton puissent être hébergés dans leurs familles.

**26 janvier** Mise en consultation des projets d'ordonnances pour l'application de la nouvelle loi sur l'asile (cf. p. 6)

**27 janvier** Dépôt à Berne d'une pétition numérotée de 13 000 signatures par des femmes bosniaques cheffes de famille

ser des élections présidentielles.

**13 décembre** Afghanistan, contre-offensive des forces de l'opposition anti-taliban. Des dizaines de morts dénombrées.

**18 décembre** Angola, les combats qui ont repris auraient fait 100'000 nouveaux déplacés en deux semaines au centre du pays, selon le HCR. Le 9 décem-

**21 décembre** Irak, fin de quatre nuits de bombardements anglo-américains. Les observateurs s'accordent à dire que Saddam Hussein sort renforcé de la crise.

**24 décembre** Kosovo, malgré la présence des observateurs de l'OSCE, lancement par les forces serbes d'une nouvelle opération d'envoie dans le nord de la Kosovo, provoquant une ving-

Somaliens en Ethiopie en vue d'échapper à la sécheresse qui affec- te le sud du pays.

**2 janvier** Algérie, vingt-deux villages égor- gés dans un hameau du sud-ouest algérien. Depuis le début du Ramadan, le 19 décembre, près de 80 civils et militaires ont été massacrés.

**5 janvier** Angola, l'ONU retire son personnel des zones de combat au centre de l'Angola. Les combats font notamment rage autour de Kuito, où le CIGR avait lui-même retiré ses délégués le 23 décembre.

**4 janvier** Kosovo, lancement par l'armée de libération de la Kosovo d'une radio libre et d'une agence de presse clandestines.

**4 janvier** Pakistan, attaque contre une mosquée chite de la province du Pénjab où la violence endémique (politique, religieuse ou de droit commun) a fait plus de 1100 morts en 1998.

**5 janvier** Iran, coup de balai dans les services secrets iraniens suite à de nombreuses manifestations et protestations après la vague d'assassinats visant les intellectuels.

**5 janvier** Congo, selon des sources missionnaires, massacre de 500 civils par la rébellion les 30 décembre et

1er janvier à Makobola (est du pays) suivi d'un autre massacre de 300 civils imputé quelques jours plus tard aux Forces armées congolaises dans la province de l'Equateur (nord-ouest).

**7 janvier** Colombie, début de négociation de paix entre l'Etat et la guérilla pour tenter de mettre

deux dernières semaines aurait jeté sur la route plus de 20'000 civils.

**23 janvier** Algérie, assassinat de cinq personnes dans la région de Sidi el Kebir (50 km à l'ouest d'Alger). Recrudescence des attentats attribués aux islamistes dans la région.

**Situation chaotique en Sierra Leone**

En Sierra Leone, premiers cas de choléra signalés après deux semaines de combats qui ont fait des milliers de morts dans la capitale. Free Town depuis le 6 janvier et qui ont provoqué massacres, tortures et vols. Les centres hospitaliers manquent du matériel nécessaire aux soins de base. Eau et nourriture manquent. Le 15 janvier, le gouvernement avait exigé le départ du CIGR. Médecins du Monde dénonce la mutilation d'une dizaine de milliers de civils à coups de machette. Début février, la guerre a déjà fait plus de 3'000 morts.

fin à 40 années d'une guerre civile chaque jour plus de 20 personnes.

**10 janvier** Bosnie, après la mort d'un criminel de guerre présumé, tué par des soldats français, attaque par des Serbes de Foča des locaux de l'ONU.

**15 janvier** Kosovo, violé émoi de la communauté internationale à la suite du massacre de 45 personnes civiles à Racak, à 25 km au Sud de Pristina.

**22 janvier** Kosovo, des combats sporadiques se poursuivent. L'offensive serbe des

même temps, on dénombre un nouveau massacre de 24 Albanais dans la localité de Rogovo (ouest de la Kosovo).

**1er février** Iran, vingtième anniversaire de la Révolution islamique

**8 février** Guinée-Bissau, une trêve est signée mettant fin à des combats qui ont provoqué en quatre jours 80 morts et 300 blessés.

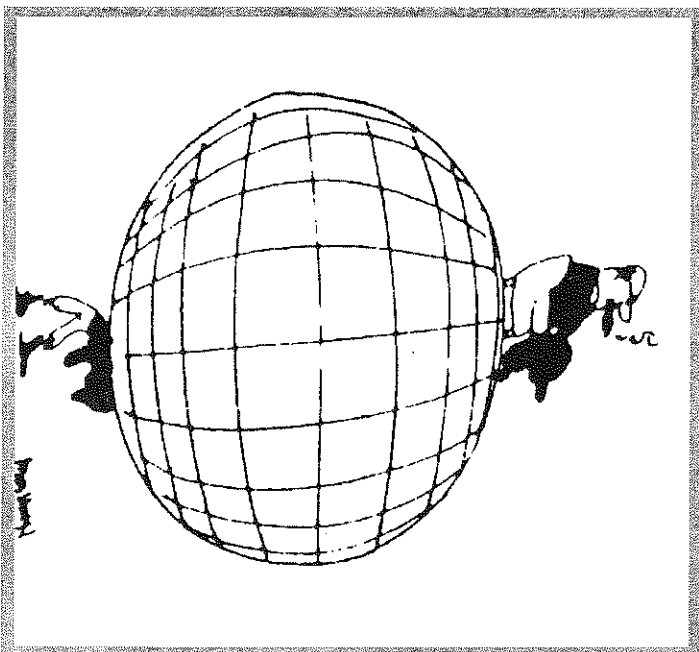
**3 février** Congo - Brazzaville, des dizaines de milliers de réfugiés contraints à la fuite par les combats souffrent de faim et de maladies.

**6 février** Kosovo, ouverture de la conférence de Rambouillet en présence des parties et des six pays membres du «groupe de contact».

**6 février** Corne de l'Afrique, regain de tension entre Ethiopie et Erythrée. Depuis mai, le conflit a fait plusieurs milliers de morts.

**11 février** Kosovo, la réunion de Rambouillet est prolongée d'une semaine, les parties n'ayant trouvé aucun accord dans le délai imparti.

**15 février** Kurdistan, Abdullah Ocalan est remis aux autorités turques par la Grèce après un périlleux voyage au Kenya. Nombreuses et violentes manifestations dans toute l'Europe de la part de ses partisans.



bre, un bombardement causait la mort de 200 personnes dans la ville de Kuito. (cf. p. 15)

taine de morts et des dizaines de milliers de déplacés. **26 décembre** Somalie, exode de quelques 10'000

M.  
YVES BRUTSCH  
RUE SCHAUB 5  
1202 GENEVE

JAB  
1211 Genève 8

## **Certitude**

**A ceux qui s'engraissent de meurtres  
Et mesurent en cadavres les étapes de leur règne  
Je dis que les jours et les hommes  
Que le soleil et les étoiles  
Dessinent le rythme fraternel des peuples  
Je dis que le coeur et la tête  
Se rejoignent dans la ligne droite du combat  
Et qu'il n'est pas de jour  
Où quelque part ne naisse l'été  
Je dis que les tempêtes viriles  
Ecraseront les marchands de patience  
Et que les saisons sur les corps accordés  
Verront se reformer les gestes du bonheur.**

**David Diop, *Coups de pilon*, Présence africaine, Paris, 1973**